

Budget 2020 : Les taux d'imposition restent inchangés



Budget 2020 : Les taux d'imposition restent inchangés

Un budget 2020 dans la continuité du précédent et sans augmentation des taux d'imposition pour les ménages.

Le Conseil Municipal de Pavié issu des élections du 15 mars dernier n'ayant pas pu être installé du fait de la crise sanitaire, le Maire sortant, **Jean Michel Blay** a réuni, le 14 mai dernier, les membres de l'ancien Conseil Municipal, toujours maintenus en exercice de par la loi, pour voter les budgets de la Collectivité.



Claudine Carayol, adjointe aux finances en a détaillé le contenu. La section de fonctionnement du budget primitif de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 158 000 € avec des charges de gestion courante maîtrisées et une évolution des charges de personnel de 2,50 %. Les dotations de l'État progressent légèrement. Au niveau des recettes fiscales, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des ménages. Ces derniers n'ont pas augmenté à Pavié, depuis 2015.



Les prévisions en section d'investissement, intègrent le solde du financement de la salle de spectacle pour 350 000 €, ainsi que la réfection et l'isolation thermique de la Mairie pour 135 000€. Le programme d'investissement 2020 prévoit aussi la réhabilitation de l'immeuble situé au 32 rue d'Étigny en local commercial et logement, l'embellissement et la sécurisation des entrées de ville, ainsi que les abords de la nouvelle salle de spectacle pour un montant de 680 000 €. La réfection de la voirie est poursuivie avec une enveloppe budgétaire de 250 000 €. Ces projets sont réalisables grâce à un subventionnement exceptionnel de l'État et de la Région, un contrat « bourg-centre » ayant été conclu l'an passé avec cette dernière. Un emprunt long terme de 400 000€ équilibre le financement. Le budget a été voté à une large majorité, moins deux abstentions.

Le nouveau lotissement du Belvédère va voir le jour, avenue des Pyrénées, avec 31 lots, dans le cadre d'un projet qualitatif intégré à la nature environnante, doublé du souci de maîtrise financière pour offrir des tarifs attractifs. Le coût de l'opération est de 1 190 000 €. Les travaux ont débuté. Les réservations sont à effectuer auprès de la Mairie.

Les subventions aux associations ont également été votées. Sur proposition de **Jean Marc Regnaut**, adjoint à la vie associative, le Conseil a maintenu ses subventions à leur niveau de l'an dernier malgré l'annulation de certaines manifestations. Le Maire a rappelé que le soutien à la vie associative est en effet un axe important de l'action locale.



Il s'agissait de la dernière réunion de l'instance municipale avec les conseillers sortants. Jean-Michel Blay a clôturé la réunion en remerciant ses collègues pour le travail accompli.